

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE 'ET DES SPORTS
DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A KIGALI DU
21 AU 23 AOUT A ADOPTÉ LES RESOLUTIONS SUIVANTES:

RESOLUTION 75.09

1° Résolution relative aux Programmes.

- Considérant l'importance capitale des problèmes médicaux dans la préparation des athlètes de haut niveau,
- Considérant l'utilité d'une formation permanente des cadres administratifs de la Jeunesse et des Sports et ses répercussions sur l'efficacité des services,
- ~~Considérant~~ l'importance des thèmes proposés à la Conférence de Montebello
 - "Les différentes formes d'intervention des pouvoirs publics et des initiatives privées en matière sportive".
 - " Etude comparative des différentes formes de participation des jeunes au développement dans les pays membres" et dont l'étude n'a pu être menée à bien pour des raisons d'ordre matériel,
- Considérant que les autres projets de stage bien que présentant un intérêt incontestable quant au fond, et peuvent être mis en oeuvre par d'autres organismes tel que l'Agence de Coopération Culturelle et Technique,

D E C I D E:

- L'organisation d'un stage sur le médecine sportive dans le cadre de la préparation de l'athlète à de haute compétition en Belgique au cours du dernier trimestre 1975.
- L'organisation en Afrique en 1976 d'un stage de perfectionnement des cadres administratifs occupant les fonctions de chefs de service de la Jeunesse et des Sports, sur le thème "Organisation et Méthode".
- d'inscrire l'analyse des rapports sur les thèmes définis à Montebello à l'ordre du jour de la VIIe Conférence.
- Invite les Pays Membres qui ne l'ont pas encore fait à communiquer au Secrétaire Permanent les réponses aux questionnaires dans les meilleurs délais.
- de confier au Secrétariat Exécutif Permanent le soin de s'enquérir auprès l'Agence de Coopération Culturelle et Technique sur les possibilités d'organiser des stages de formation des animateurs de théâtre populaire.

RESOLUTION 75.10

3° Résolution sur le Conseil Permanent de la Médecine du Sport

- Considérant le rôle éminent joué par le médecin dans le Sport
- Convaincu qu'il est souhaitable de voir un organisme harmoniser et aider la promotion des actions menées dans chacun des pays d'expression française dans ce domaine.

Adopte sur le fond les projets de statut du Conseil Permanent de la Médecine et des Sports tels qu'il ressortent des travaux du colloque sur la médecine du sport qui s'est tenu à Paris du 22 au 24 mai 1975.

../..

RESOLUTION 75.11

4° Résolution sur la Régionalisation des Centres et Instituts de Formation.

-Considérant les conclusions du séminaire de Yaoundé tenu du 23 au 26 avril 1975.

D E C I D E d'en adopter les conclusions.

*

* *

La Conférence